



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.1.2

N° de la demande : 2007-4209
Catégorie : Catégorie B, sous-catégorie B.1.2 (Spécifications nouvelles ou modifiées concernant la MAQT)
Produit : Herbicide de qualité technique KnockOut
N° d'homologation : 29265
Matière active (m.a.) : Glyphosate à 98,1 %
N° de document de l'ARLA : 1722441

Contexte

Il existe à l'heure actuelle neuf matières actives de qualité technique glyphosate homologuées au Canada. Homologué en 1986, le glyphosate de qualité technique (n° d'homologation 19535), dont le titulaire est Monsanto, est la matière active de qualité technique glyphosate homologuée la plus ancienne.

But de la demande

Cette demande vise l'homologation d'une nouvelle source de la matière active de qualité technique glyphosate.

Évaluation des propriétés chimiques

Nom commun : Glyphosate
Nom chimique : *N*-(phosphonométhyl)glycine

Propriétés de l'herbicide de qualité technique Knockout (Knockout Technical Herbicide)

Propriété	Résultats
Couleur et état physique	Solide blanc
Concentration nominale	98,1 % (déterminée par CLHP)
Masse volumique	0,909 g/mL (à 22 °C)
Pression de vapeur	$1,94 \times 10^{-7}$ mm Hg (à 45 °C)
pH	2,16 (solution à 1 %)
Solubilité dans l'eau	27,7 g/L (à 22 °C)
Coefficient de partage n-octanol-eau	Log K_{oe} = < 0,3, où 0,3 est la valeur de l'étalon utilisé

Les exigences en matière de données sur les propriétés chimiques de l'herbicide de qualité technique Knockout sont remplies.

Évaluations sanitaire et environnementale

Cette nouvelle source de glyphosate s'est révélée chimiquement équivalente à une source homologuée. Par conséquent, le profil des risques de l'herbicide de qualité technique KnockOut, pour la santé et l'environnement, devrait être semblable à celui de la source homologuée à l'origine.

Évaluation de la valeur

Une évaluation de la valeur n'est pas requise pour l'homologation d'une matière active de qualité technique.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que l'herbicide de qualité technique KnockOut est admissible à l'homologation, à la condition suivante : présenter des données d'études, comme l'exige la politique d'homologation spécifique par produit.

Références

N° de document
de l'ARLA

- 1425041: Chemistry requirements for TGAI. 2007. DACO: 2.0, 2.1, 2.2, 2.3, 2.3.1, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9.
- 1425042: Glyphosate acid product identity and composition; description of material used to produce the product; description of manufacturing process; and discussion of impurities. 2004. DACO: 2.11, 2.11.1, 2.11.2, 2.11.3, 2.11.4, 2.12, 2.12.1. CBI
- 1425043: Glyphosate 96% Technical: Preliminary analysis and enforcement analytical method. 2004. DACO: 2.13, 2.13.1, 2.13.2, 2.13.3. CBI
- 1425044: Chemical and physical properties. 2007. DACO: 2.14, 2.14.1, 2.14.10, 2.14.11, 2.14.2, 2.14.3, 2.14.4, 2.14.5, 2.14.6, 2.14.7, 2.14.8, 2.14.9. CBI
- 1425045: Physical and chemical properties of StrikeOut. 2006. DACO: 2.14.12, 2.15. CBI
- 1425046: Stability. 2007. DACO: 2.14.13, 2.14.14. CBI
- 1639244: Description of the manufacturing process of IDA Glyphosate Tech. 2008. DACO: 2.11.1, 2.11.3, 2.2. CBI
- 1639245: Raw material of IDA Glyphosate Tech. 2008. DACO: 2.11.2. CBI
- 1639247: Impurity profile of IDA Glyphosate Tech. 2008. DACO: 2.11.4. CBI
- 1639248: Analysis method of Glyphosate Tech. 2008. DACO: 2.13.1. CBI
- 1639249: Purity profile for 5 batches of Glyphosate Technical, A7190. 2008. DACO: 2.12.1, 2.13.2, 2.13.3. CBI
- 1639250: Physical and chemical characteristics of IDA Glyphosate Technical, 95%: colour, physical state, odour, melting point/melting range, density, water solubility, solvent solubility, dissociation constant, octanol/water partition coefficient and Stability. 2008. DACO: 2.14.1, 2.14.2, 2.14.3, 2.14.4, 2.14.6, 2.14.7, 2.14.8, 2.14.10, 2.14.11, 2.14.14. CBI
- 1639251: Phys/chem specs. 2008. DACO: 2.14.12, 2.14.5, 2.14.9

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.